

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	1736
2. ORDRE DU JOUR	1736
2017 12 214 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017	1736
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	1737
2017 12 215 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2017	1737
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2017	1737
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1737
6. RAPPORTS	1737
6.1 RAPPORT DU MAIRE	1737
6.2 RAPPORT DES COMITÉS	1737
6.3 RAPPORT DU D.G.	1737
7. ADMINISTRATION	1738
2017 12 216 7.1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE LOGICIEL DE COMPTABILITÉ PG SOLUTIONS	1738
2017 12 217 7.2. COÛT DE LOCATION DU GARAGE POUR 2018 (PARTIE)	1738
2017 12 218 7.3. SUBVENTION AUX NOUVEAU-NÉS (2017) — POLITIQUE FAMILIALE	1738
2017 12 219 7.4. BOURSE RECONNAISSANCE AUX FINISSANTS DU SECONDAIRE	1738
2017 12 220 7.5. FIN DE L'ENTENTE AVEC M. DUBÉ	1739
2017 12 221 7.6. PHOTOGRAPHE POUR LA MOSAÏQUE	1739
2017 12 222 7.7. ADHÉSION ANNUELLE À QUÉBEC MUNICIPAL	1740
2017 12 223 7.8. ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018	1740
8. URBANISME	1740
2017 12 224 8.1. INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR L'ANNÉE 2018	1740
9. VOIRIE	1740
10. HYGIÈNE DU MILIEU	1740
2017 12 225 10.1 ENTENTE DE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS ET AUTRES MATIÈRES VALORISABLES	1741
2017 12 226 10.2. OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH	1741
2017 12 227 10.3. APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE TREMBLAY	1741
11. SÉCURITÉ	1742
12. LOISIRS ET CULTURE	1742
2017 12 228 12.1. PRÉSENTATION DU PROJET D'UNE DALLE DE BÉTON ARMÉ POUR PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES — PHASE IV	1742
2017 12 229 12.2. PROJET PILOTE — CARDIO MUSCULATION	1742
13. CORRESPONDANCE	1742
2017 12 230 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	1742
14. TRÉSORERIE	1743
2017 12 231 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2017.	1743
2017 12 232 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2017	1743
14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 30 NOVEMBRE 2017. (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL)	1744
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1744
2017 12 233 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	1744

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 4 décembre 2017, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers (absent)
Monsieur Jacques Ménard	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette (absente)	Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Aucune personne n'était présente dans l'assistance à l'ouverture de la séance.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2017 12 214

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2017

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Renouvellement du contrat de service pour le logiciel de comptabilité PG Solution
- 7.2. Coût de location du garage 2018 (partie)
- 7.3. Subvention aux nouveau-nés (2017) — Politique familiale
- 7.4. Bourse — Reconnaissance aux finissants du secondaire
- 7.5. Fin de l'entente avec M. Dubé
- 7.6. Photographe pour la mosaïque
- 7.7. Adhésion annuelle à Québec Municipal
- 7.8. Adoption du taux d'intérêt pour l'exercice financier 2018

8. Urbanisme

- 8.1. Inspecteur en bâtiment pour l'année 2018

9. Voirie

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Entente de service de collecte de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables
- 10.2. Offre de service d'Aquatech
- 10.3. Appel d'offres pour services professionnels pour les travaux de réfection de la rue Tremblay

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

12.1. Présentation du projet d'une dalle en béton armé pour patinoire multifonctionnelle dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — Phase IV

12.2. Projet pilote – cardio musculation

13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

14.1 Ratifier les comptes payés du mois de novembre 2017

14.2 Adoption des comptes à payer au 4 décembre 2017

14.3 Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 30 novembre 2017. (Article 176.4 du Code municipal)

15. Varia et période de questions

Rien à signaler

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 4 décembre soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal

2017 12 215

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2017 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 6 novembre 2017

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

5. Présences et période de questions

Personne n'est présent.

6. Rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 8 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité,

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 2 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 2 rencontres et/ou réunions
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 1 rencontre et/ou réunion
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 2 rencontres et/ou réunions

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

7. Administration

2017 12 216 7.1. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE LOGICIEL DE COMPTABILITÉ PG SOLUTIONS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE soit renouvelé le contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 au coût de 5 215 \$ plus les taxes applicables tel que présenté dans l'offre de service daté du 1er décembre 2017.

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution à PG Solutions Inc

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02 130 00 414.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 217 7.2. COÛT DE LOCATION DU GARAGE POUR 2018 (PARTIE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil consent à louer la partie 4 du garage municipal situé au 1829, chemin Tremblay à monsieur Martin Desrosiers qui en fera usage comme entrepôt au coût de **275,00 \$** par année plus les taxes applicables pour l'année 2018 ;

Le conseil demande à monsieur Desrosiers de fournir une preuve d'assurances responsabilité au montant de 2 000 000 \$;

Les parties peuvent mettre fin à l'entente et/ou la **modifié dans un délai de 30 jours** avant le terme soit le 31 décembre 2018.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 218 7.3. SUBVENTION AUX NOUVEAU-NÉS (2017) — POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique familiale qui prévoit une subvention de 100 \$ pour nouveau-né ainsi que la livraison d'un arbre au printemps ;

CONSIDÉRANT que la municipalité compte sept nouveau-nés sur le territoire de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil octroi une subvention de 100 \$ aux parents de chaque nouveau-né résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

D'ajouter à cette subvention, la livraison d'un arbre au printemps 2018 ;

De remettre la subvention aux parents des nouveau-nés lors de la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 5 février 2018 ;

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02 190 00 447.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 219 7.4. BOURSE RECONNAISSANCE AUX FINISSANTS DU SECONDAIRE

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire doit être soutenue et encouragée

localement ;

CONSIDÉRANT que le député Guy Hardy et la Caisse populaire des Verts-Sommets se joignent à la municipalité pour récompenser les étudiants ayant obtenu leur diplôme du secondaire 5 ;

CONSIDÉRANT que trois étudiants résidant dans la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ont obtenu leur diplôme du secondaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'octroyer une bourse de 100 \$ à chaque étudiant résidant dans la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ayant obtenu son diplôme du secondaire 5 ;

D'ajouter à cette bourse, toute contribution provenant des partenaires ;

De remettre les bourses aux étudiants lors de l'assemblée ordinaire du conseil du 8 janvier 2018 ;

QUE monsieur le maire Bernard Marion est autorisé au nom de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton à signer tout document concernant la bourse-reconnaissance aux finissants du secondaire.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02 190 00 447.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 220 7.5. FIN DE L'ENTENTE AVEC M. DUBÉ

CONSIDÉRANT qu'une entente entre monsieur Raymond Dubé et madame Yvonne Bouchard et la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour en venir à l'établissement d'un droit de superficie et d'une servitude de droit de passage sur le lot numéro SIX B (6B) du rang DIX (10) du cadastre du Canton de Clifton a été signée le 20 juin 2012 et qu'elle vient à échéance le VINGT (20) juin DEUX MILLE DIX-HUIT (2018) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre fin à l'entente ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit en informer les propriétaires de l'immeuble lot 5 486 693 et 5 487 269 six mois avant la fin de la présente entente, soit le 20 juin 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité informe M. Raymond Dubé de sa décision de ne pas renouveler l'entente se terminant le 20 juin 2018, et de lui faire parvenir la présente résolution.

D'autoriser la direction générale à faire le paiement de la location au montant de 374,79 \$ pour la fin de l'entente.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 221 7.6. PHOTOGRAPHE POUR LA MOSAÏQUE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE prendre comme photographe Les Productions Milimy, afin de photographier les membres du conseil ainsi que les employés municipaux.

Le prix de 215 \$ avant les taxes applicables comprend la séance de photo à 175 \$ et les frais de transport et livraison de 40 \$;

L'infographie de la mosaïque sur cadre laminé est confiée à monsieur Simon Bertrand au montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 222 7.7. ADHÉSION ANNUELLE À QUÉBEC MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE ne pas renouveler l'adhésion 2018 à Québec Municipal.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 223 7.8. ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE soit décrété un taux d'intérêt fixé à 14 % pour l'année d'imposition 2018, et ceci pour toutes compensations dues à la municipalité après l'expiration du délai applicable.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

2017 12 224 8.1. INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil retient les services de monsieur Nicolas Plourde comme inspecteur en bâtiment et environnement pour la période débutant le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 ;

La rémunération et les conditions de travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement sont comme suit :

- 45 \$ de l'heure et le kilométrage selon le taux du règlement 327-2016 plus les taxes applicables.
- Le kilométrage est applicable à partir du bureau municipal.
- Sur appel en dehors des heures de bureau, le kilométrage du bureau d'Ayer's Cliff et un minimum de 3 heures lors du déplacement.
- Le tarif à l'heure inclut les formations et congrès de la COMBEQ.
- Les logiciels et le matériel informatique ne sont pas inclus.
- Pour un ordinateur portable, si besoin est, le tarif sera négocié.

La résolution 2008 06 125 désignation d'un inspecteur en bâtiment et environnement fait partie intégrante de la présente résolution.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

2017 12 225

10.1 ENTENTE DE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS ET AUTRES MATIÈRES VALORISABLES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'entente proposée pour l'année 2018 entre la Municipalité et la Ressourcerie des Frontières au montant de 3 326 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser, monsieur le maire et monsieur, le directeur général à signer l'entente avec la Ressourcerie des Frontières.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 226

10.2. OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH (NUMÉRO 20170579_REV 1)

Considérant que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'a pas d'opérateur compétent pour opérer ces systèmes de suivi des installations de captage et de distribution de l'eau potable, ainsi que 2 stations de pompage d'eaux usées et de la station de traitement des eaux usées ;

Considérant que les services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour un an sont inférieurs à 25 000 \$

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'option # 1 (12 500 \$) de l'offre de service d'Aquatech pour un montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables pour une période débutant le 1^{er} janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2018 ;

D'accepter l'offre de service d'Aquatech en date du 4 décembre 2017 sous le numéro 20170579_Rev. 1 sans l'option # 2, tel que proposé, pour en faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la présente entente avec Aquatech.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 227

10.3. APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton procédera à la réfection de la rue Tremblay dans le cadre du Programme de la TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de Plans et devis est nécessaire afin de réaliser ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton donne mandat au directeur général, pour inviter les soumissionnaires désignés par le conseil, pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la rue Tremblay ;

La soumission devra être en tout point conforme aux instructions à défaut de quoi la soumission pourra être rejetée. Cette soumission doit parvenir au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, dans une enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION — Services professionnels pour les travaux de réfection de la rue Tremblay ». Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu au bureau municipal.

La Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

2017 12 228

12.1. PRÉSENTATION DU PROJET D'UNE DALLE DE BÉTON ARMÉ POUR PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES — PHASE IV

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise la présentation du projet d'une dalle de béton armé pour patinoire multifonctionnelle dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — phase IV ;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désigne monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 229

12.2. PROJET PILOTE — CARDIO MUSCULATION

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'utilisation par un groupe de citoyen du Centre communautaire gratuitement pour le projet pilote en cardio musculation débutant en janvier 2018 ;

DE mandater madame la conseillère Line Gendron, comme responsable de la salle au premier étage au Centre communautaire ;

DE signer le contrat de location avec la municipalité pour le projet pilote.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2017 12 230

13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2017 12 231 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2017.

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts directs payés après la réunion du 6 novembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de novembre du chèque/dépôt 500888 au 500906 pour un montant de 10 784,43 \$

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 6 novembre 2017 au montant de 920,83 \$:

- Payé par chèques aucun ;
- Payé par prélèvement le numéro 13856 à 13 858, un montant de 837,96 \$
- Payé par dépôt direct le numéro 331 au montant de 382,87 \$.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 12 232 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 4 décembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 68 220.59 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4262 au 4279 pour un montant de 47 781.18 \$
- comptes à payer par prélèvement 13859 au 13862 pour un montant de 5 701,64 \$
- comptes à payer par dépôt direct 332 au 340 pour un montant de 14 737,77 \$

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 68 220.59 \$ au 4 décembre 2017.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ



14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 30 NOVEMBRE 2017. (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL)

Le rapport est déposé

15. Varia et période de questions

2017 12 233 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

De procéder à la levée de l'assemblée, il est 21 h 37

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier